

Base de projet Mise en réseau	Numéro de projet		
	Année	DF	GIS-ID

1	Surface de soins / d'intervention
	Nom local: <input style="width: 80%;" type="text"/>

2	Indications sur la surface (Annexe: extrait de plan au 1:5'000)	Dernière intervention		Année
	Surface totale hectares <input style="width: 40px;" type="text"/>			
	Mesures DHP _{dom} < 30cm <input style="width: 40px;" type="text"/> (cocher)	DHP _{dom} > 30cm	<input style="width: 40px;" type="text"/> (cocher)	
	Surface d'intervention hectares <input style="width: 40px;" type="text"/>	hectares	<input style="width: 40px;" type="text"/>	

3	Station (Source: clé des stations simplifiée)
	Étage <input style="width: 20px;" type="text"/> collinéen/submontagnard <input style="width: 20px;" type="text"/> montagnard inférieur <input style="width: 20px;" type="text"/> montagnard supérieur
	Unité stationnelle (p.ex. hêtraies sur sols humides riches en bases 7g, 7s, 11, 11A)
	<input style="width: 80%;" type="text"/>

4	Critères d'évaluation (l'évaluation se fait sur une longueur de 100m ; 50m de part et d'autre du centre de la lisière soignée)
4.1	Critères d'exclusion Cocher les critères pertinents
	Routes et places avec revêtement d'asphalte ou de béton (e.g. routes de cl. 1-3) et murs <input style="width: 40px;" type="text"/> oui <input style="width: 40px;" type="text"/> non

4.2.1	État actuel																
	Intégration dans l'environnement (ces critères ne peuvent guère être influencés par des mesures sylvicoles)																
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">Délimitation de la lisière sur 5m à partir de la limite extérieure du cordon de buissons</td> <td style="width: 10%;">obstacle</td> <td style="width: 15%;">chemin naturel, sentier</td> <td style="width: 15%;">cours d'eau, mur en pierres sèches, pas d'obstacle</td> </tr> <tr> <td>Diversité de la structure et de la végétation du terrain ouvert voisin dans un rayon de 150m (nombre d'éléments tels que haies, bosquets champêtres, cours d'eau, hautes tiges, lisières)</td> <td>< 2 pces</td> <td>2-4 pces</td> <td>> 4 pces</td> </tr> <tr> <td>Largeur moyenne de l'ourlet herbeux</td> <td>< 2 m</td> <td>2-5 m</td> <td>> 5 m</td> </tr> <tr> <td>Néophytes</td> <td>>20 m²</td> <td>1-20 m²</td> <td>< 1m²</td> </tr> </table>	Délimitation de la lisière sur 5m à partir de la limite extérieure du cordon de buissons	obstacle	chemin naturel, sentier	cours d'eau, mur en pierres sèches, pas d'obstacle	Diversité de la structure et de la végétation du terrain ouvert voisin dans un rayon de 150m (nombre d'éléments tels que haies, bosquets champêtres, cours d'eau, hautes tiges, lisières)	< 2 pces	2-4 pces	> 4 pces	Largeur moyenne de l'ourlet herbeux	< 2 m	2-5 m	> 5 m	Néophytes	>20 m ²	1-20 m ²	< 1m ²
Délimitation de la lisière sur 5m à partir de la limite extérieure du cordon de buissons	obstacle	chemin naturel, sentier	cours d'eau, mur en pierres sèches, pas d'obstacle														
Diversité de la structure et de la végétation du terrain ouvert voisin dans un rayon de 150m (nombre d'éléments tels que haies, bosquets champêtres, cours d'eau, hautes tiges, lisières)	< 2 pces	2-4 pces	> 4 pces														
Largeur moyenne de l'ourlet herbeux	< 2 m	2-5 m	> 5 m														
Néophytes	>20 m ²	1-20 m ²	< 1m ²														

4.2.2	Objectif (État visé)
	Quel groupe d'espèces doit-il être favorisé en priorité (p.ex. mammifères, oiseaux, reptiles, insectes, etc.) (les indications concernant les groupes d'espèces potentiels se trouvent dans les bases des projets locaux de mise en réseaux selon OQE, les communes et préposés aux cultures).
	Proportion de feuillus dans la lisière à partir de la limite extérieure du cordon de buissons sur 25m <input style="width: 40px;" type="text"/> %
	Largeur moyenne du cordon de buissons <input style="width: 40px;" type="text"/> m
	Largeur moyenne du manteau forestier <input style="width: 40px;" type="text"/> m
	Nbre d'espèces de buissons et d'essences (DHP<12cm) à partir de la limite extérieure du cordon de buissons sur 10m <input style="width: 40px;" type="text"/> pces
	Nbre d'essences (DHP>12cm) à partir de la limite extérieure du cordon de buissons sur 25m <input style="width: 40px;" type="text"/> pces
	Prochaine intervention planifiée (année) <input style="width: 40px;" type="text"/>

4.3	Description des mesures prévues (p.ex. éliminer les frênes de la ceinture buissonnante, favoriser les feuillus dans le manteau forestier)
	<input style="width: 90%; height: 40px;" type="text"/>

5	Le forestier de triage
	Lieu : <input style="width: 300px;" type="text"/> Date : <input style="width: 100px;" type="text"/> Le forestier de triage : <input style="width: 200px;" type="text"/>

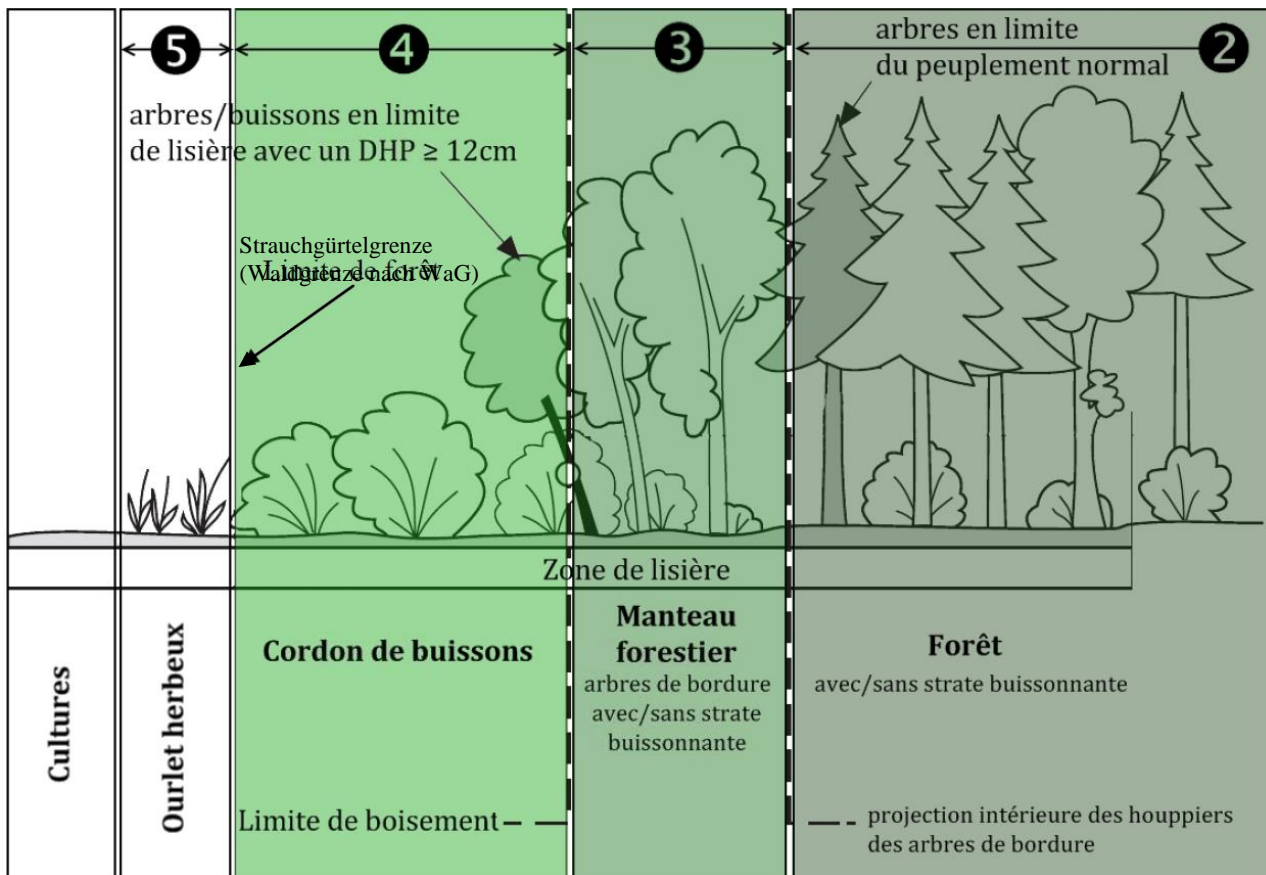


Illustration: Schéma type d'une lisière (adapté du manuel d'instruction LFI4, 2012).

Terme	Description
Ourlet herbeux:	L'ourlet herbeux est un habitat important pour les insectes. Il consiste en herbes, graminées, sous-arbrisseaux, lande, myrtilles, bruyère ou rhododendrons et précède le cordon de buissons et le manteau forestier. L'ourlet herbeux n'est pas fauché ou pâturé, ou alors seulement de manière extensive (pâturage maigre). Types de prairies extensives situées en lisière de forêt et friches réserves naturelles, près à litière, prairies maigres, pâturages maigres, landes, etc. font également partie de l'ourlet herbeux.
Largeur de l'ourlet herbeux:	La largeur de l'ourlet herbeux se mesure de manière analogue à celle du cordon de buissons. La distance déterminante va du manteau forestier ou du bord du cordon de buissons inférieur à 1.3 m jusqu'aux cultures intensives. ⑤
Cordon de buissons:	Le cordon de buissons consiste en arbres et buissons d'un DHP < 12 cm (sans les buissons nains). Le cordon de buissons se trouve devant le manteau forestier. On considère qu'il existe un cordon de buissons lorsque la largeur de 1.0 m (distance entre la limite de boisement et les branches extérieures des buissons) est dépassée sur la moitié de la longueur. Font partie du cordon de buissons toutes les plantes ligneuses à partir de 0.5 m de haut (les buissons nains et les plantes ligneuses de moins de 0.5 m de haut ne font pas partie du cordon de buissons mais de l'ourlet herbeux).
Largeur du cordon de buissons:	La largeur du cordon de buissons est la distance de la limite de boisement à l'extrémité extérieure des rameaux des buissons mesurée à 1.3 m de haut. ④
Limite de boisement:	Rangée extérieure des arbres en limite de lisière d'un DHP ≥ 12 cm.
Arbres de bordure:	Les arbres en limite de lisière ont un DHP ≥ 12 cm. Les arbres de bordure se reconnaissent en général parce qu'ils sont penchés ou ont un houppier asymétrique fortement branchu jusqu'en bas du côté extérieur (influence de la lisière). Ils sont attribués au manteau forestier.
Manteau forestier:	Les arbres en limite de lisière ont un DHP ≥ 12 cm. Les arbres de bordure se reconnaissent en général parce qu'ils sont penchés ou ont un houppier asymétrique fortement branchu jusqu'en bas du côté extérieur (influence de la lisière). Ils sont attribués au manteau forestier.
Largeur du manteau forestier:	La largeur du manteau forestier est la distance entre la limite de boisement et la projection interne des houppiers des arbres de bordure mesurée à 1.3 m de hauteur. ⑥
Peuplement normal (forêt):	Peuplement situé derrière le manteau forestier dont les arbres ne présentent aucune caractéristique typique des lisières dans leur port et leur forme de croissance, en comparaison des arbres de bordure. ②
Lisière:	Zone limitrophe d'autres éléments du paysage, présentant en général une structure caractéristique. Zone de transition écologique entre la forêt et les champs. En règle générale, la limite de la forêt par rapport au terrain non boisé passe à trois mètres de la ligne reliant le milieu des troncs des derniers arbres ou des souches, respectivement des buissons, ou longe la limite des parcelles lorsque celle-ci se situe à l'intérieur de la marge des trois mètres (définition selon l'OCFo).

Formulaire de relevé Diversité botanique

A	Nom français de l'essence	Nom latin de l'essence	X
A/B	Alisier blanc	Sorbus aria	
A/B	Alisier torminal	Sorbus torminalis	
B	Argousier	Hippophaë rhamnoides	
B	Aubépines	Crataegus spec. D	
A	Aune blanchâtre	Alnus incana	
A	Aune noir	Alnus glutinosa	
A/B	Aune vert	Alnus viridis	
B	Bois-joli	Daphne mezereum	
A	Bouleau verruqueux	Betula pendula	
B	Bourdaine	Frangula alnus	
B	Buis	Buxus sempervirens	
B	Cerisier de St-Lucie	Prunus mahaleb	
A	Cerisier, Merisier	Prunus avium	
A	Charme	Carpinus betulus	
A	Châtaignier	Castanea sativa	
A	Chêne pédonculé	Quercus robur	
A	Chêne pubescent	Quercus pubescens	
A	Chêne sessile, rouvre	Quercus petraea	
B	Chèvrefeuille à balais	Lonicera xylosteum	
B	Chèvrefeuille bleu	Lonicera coerulea	
B	Chèvrefeuille des Alpes	Lonicera alpigena	
B	Chèvrefeuille des bois	Lonicera periclymenum	
B	Chèvrefeuille noir	Lonicera nigra	
B	Clématite des haies	Clematis vitalba	
B	Cornouiller mâle	Cornus mas	
B	Cornouiller sanguin	Cornus sanguinea	
A	Épicéa, sapin rouge	Picea abies	
B	Épine noire	Prunus spinosa D	
B	Épine-vinette	Berberis vulgaris D	
A	Érable champêtre	Acer campestre	
A	Érable plane	Acer platanoides	
A	Érable sycomore	Acer pseudoplatanus	
A	Frêne	Fraxinus excelsior	
B	Fusain d'Europe	Evonymus europaea	
A/B	Genévrier commun	Juniperus communis	
B	Groseillier rouge	Ribes rubrum L.	
A	Hêtre	Fagus silvatica	
A/B	Houx	Ilex aquifolium	

A	Nom français de l'essence	Nom latin de l'essence	X
A/B	If	Taxus baccata	
A	Marronnier	Aesculus hippocastanum	
A	Mélèze d'Europe	Larix decidua	
A	Merisier à grappes	Prunus padus	
B	Nerprun des Alpes	Rhamnus alpinus L.	
B	Nerprun purgatif	Rhamnus cathartica D	
B	Noisetier	Corylus avellana	
A	Noyer	Juglans regia	
A	Orme champêtre	Ulmus campestris	
A	Orme de montagne	Ulmus glabra	
A	Peuplier blanc	Populus alba	
A	Peuplier noir	Populus nigra	
A	Pin de montagne	Pinus montana	
A	Pin de Weymouth	Pinus strobus	
A	Pin sylvestre	Pinus silvestris	
A	Poirier sauvage	Pyrus pyraster	
A	Pommier sauvage	Malus sylvestris	
A	Robinier faux-acacia	Robinia pseudoacacia	
B	Ronces	Rubus spec. D	
B	Rosier	Rosa spec. D	
A	Sapin blanc	Abies alba	
A	Sapin douglas	Pseudotsuga menziesii	
A	Saules	Salix spec.	
A/B	Sorbier des oiseleurs	Sorbus aucuparia	
B	Sureau noir	Sambucus nigra	
B	Sureau rouge	Sambucus racemosa	
A	Tilleul à grandes feuilles	Tilia platyphyllos	
A	Tilleul à petites feuilles	Tilia cordata	
A	Tremble	Populus tremula	
B	Troène commun	Ligustrum vulgare	
B	Viorne lantane	Viburnum lantana	
B	Viorne obier	Viburnum opulus	

Légende

A = Nombre d'essences DHP > 12 cm à partir de la limite extérieure du cordon de buissons sur 25m

B = Nombre d'espèces de buissons à partir de la limite extérieure du cordon de buissons sur 10m

A/B = Espèces pouvant être présentes dans l'habitat, aussi bien sous forme de buisson que d'arbre

>> avec les buissons DHP < 12 cm compter comme buisson (B)

>> avec les arbres DHP > 12 cm compter comme arbre (A)

(report formulaire)

(report formulaire)